Synthèse des affaires soumises à délibération du Conseil Municipal en application de l'article L.2121 - 12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du Vendredi 27 septembre 2019

Relevé des délibérations

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 28 juin 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 21 « pour » ;

8 « contre » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT, Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET)

• adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 28 juin 2019.

Ouestion n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Ouestion n° 3

<u>Délibération rectificative : modification du tableau des effectifs</u> du 23 novembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

• valide la délibération rectificative conforme au vote du Conseil Municipal du 23 novembre 2018.

Question n° 4

Cessions de logements : 84 et 137 rue d'Otwock

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- donne un avis favorable à la cession du logement sis 84 rue d'Otwock;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir ;
- donne un avis favorable à la cession du logement sis 137 rue d'Otwock;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Question n° 5

Projet de centrale photovoltaïque à l'Homme Carreau Avis dans le cadre de l'enquête publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

Conseil Municipal, Vendredi 27 septembre 2019

Question n° 6

Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : avis du Conseil Municipal sur le projet arrêté en Conseil Communautaire du 05 juillet 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 20 « pour » ;

- 9 « abstention » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT, Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET et Geoffroy CANTAT)
 - émet un avis favorable sur le projet de règlement et de zonage du futur RLPi de Cœur de France.

Question n° 7

<u>Taxe sur la friche commerciale :</u> proposition des locaux soumis à cette taxe pour 2020

Sophie MARTINAT arrive à 19h27.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 19 « pour »

10 « contre » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT, Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET, Tvissouk INTHAVONG et Philippe MARME)

1 « abstention » (Geoffroy CANTAT)

• valide la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe sur les friches commerciales en 2020.

Ouestion n° 8

Cession de parcelles : Avenue des Carmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- cède pour partie les parcelles cadastrées BI 109 et BI 150 sises Avenue des Carmes, ZAC des Carmes, d'une superficie d'environ 3 000 m², pour un montant de 21 600 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative et les documents s'y rapportant.

Ouestion n° 9

<u>Cession d'un bâtiment situé 19 rue Ernest Tortat</u> Convention pour la répartition de la prise en charge des frais d'études

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- 6 « abstention » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT)
 - autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents à intervenir.

Ouestion n° 10

<u>Avenants aux règlements de fonctionnement</u> <u>des trois structures d'accueil de jeunes enfants : tarification</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- prend acte de la nouvelle réforme ;
- valide les avenants aux règlements de fonctionnement de la Crèche Dr Jacques Barry, du Multi-accueil Douce Chaume et de la Halte-garderie du Vernet ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ouestion n° 11

Convention de mise à disposition du complexe Jean de Conti et de versement d'une subvention annuelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

• autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 12

Aménagements d'horaires des Écoles Municipales d'Arts et de Musique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

• adopte les aménagements horaires tels que proposés au sein des Ecoles Municipales d'Arts et de Musique.

Question n° 13

Remboursement partiel d'inscriptions à l'École Municipale de Musique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- adopte les modalités de remboursement partiel telles que proposées ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ouestion n° 14

<u>Validation du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée</u> des transports publics et autorisation de transmission au service de l'État

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 30 « pour » ;

- valide le dossier complémentaire modificatif du schéma directeur d'accessibilité des transports publics de notre ville ;
- autorise la transmission du dossier au service de l'État.

Question n° 15 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

• autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme énoncé dans le rapport.

Question n° 16

Mise à disposition d'un agent municipal auprès du Service Actions Sociales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- valide la convention de mise à disposition ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 17

Décision modificative budgétaire n°1 : Budget principal de la Ville et budget annexe du camping

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

• valide les décisions modificatives budgétaires n°1

Question n° 18

Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

6 « abstention » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT,)

• admet en non-valeur sur le budget principat de la Ville le montant des créances éteintes pour un montant total de 14 428,00 €, ces sommes sont prévues au chapitre 65 article 6542.

Ouestion n° 19

<u>Désignation d'un membre élu au sein du Conseil d'Administration du</u> Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

1 « abstention » (Marie BLASQUEZ)

• élit Madame Marie BLASQUEZ en tant que nouveau membre élu du Conseil d'Administration du CCAS.

Ouestion n° 20

Élection d'un Adjoint

Un seul conseiller est proposé : Monsieur Yves PURET.

Il est procédé au vote puis au dépouillement :

Nombre de conseillers absents : 3

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 30

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 10

Nombre de suffrages exprimés : 20 Nombre de voix pour Yves PURET : 20

Majorité absolue: 16

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, élit à la majorité absolue, Yves PURET en qualité d'Adjoint.

Claude ROGER, Premier Adjoint, demande à l'assemblée de faire une minute de silence en hommage au Président Jacques CHIRAC.

$\label{eq:Question} Question~n^\circ~1$ Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 28 juin 2019

Michel MROZEK rappelle qu'il souhaite que le compte-rendu des débats soit joint à la délibération lors de l'envoi de celle-ci à la Préfecture.

Gilbert AUBRUN demande pourquoi cela est fait dans le cadre du Conseil Communautaire de Cœur de France et non pour la Ville.

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

/

Question n° 3

<u>Délibération rectificative : modification du tableau des effectifs</u> <u>du 23 novembre 2018</u>

/

Question n° 4 Cessions de logements : 84 et 137 rue d'Otwock

/

Question n° 5

Projet de centrale photovoltaïque à l'Homme Carreau Avis dans le cadre de l'enquête publique

Gilbert AUBRUN indique que le projet d'énergie renouvelable va dans le bon sens car malgré une stabilisation de la population, les besoins électriques ont augmenté de 16% entre 2011 et 2017. Ce programme permettra d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de passer de 3,3% à 9%. Il demande pourquoi le choix s'est porté sur une filiale EDF.

Jacques DEVOUCOUX répond qu'elle offre plus de garanties qu'un acteur privé.

Claude ROGER ajoute que l'enquête publique s'est clôturée ce jour.

Question n° 6

<u>Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : avis du Conseil Municipal sur le projet arrêté en Conseil Communautaire du 05 juillet 2019</u>

Michel MROZEK indique que les espaces naturels du Lac de Virlay sont pollués par de hautes structures gonflables ce qui nuit à la sérénité visuelle.

Jacques DEVOUCOUX répond que c'est le côté ludique de cet établissement, qu'il faut penser aux enfants et que depuis le lac, elle ne se voit pas.

Philippe MARME demande des précisions sur la zone 1.

Annie LALLIER répond que c'est la zone « hyper centre ».

Philippe MARME demande si cela signifie que les commerçants de la rue piétonne ne pourront plus mettre de publicité tandis que sur les routes de la zone 4, aucune limite ne sera imposée.

Jacques DEVOUCOUX répond que les limites existent déjà et qu'un commerçant ne peut pas mettre autant de publicité qu'il le souhaite.

Annie LALLIER ajoute que ce règlement s'appliquera à compter de juillet 2020 sur tout le territoire et que l'autorisation sera donnée par chaque commune.

Claude ROGER ET Jacques DEVOUCOUX rappellent qu'il n'a jamais été interdit aux commerçants d'installer des panneaux publicitaires qu'ils rentrent le soir.

Alain POUILLOU demande si l'on peut écrire noir sur blanc que la Ville donnera ces autorisations.

Question n° 7 <u>Taxe sur la friche commerciale :</u> proposition des locaux soumis à cette taxe pour 2020

Gilbert AUBRUN indique que la formulation est ambigüe car cette initiative est celle de la Ville et que l'Etat n'est que le collecteur. Il compare la liste des biens vacants depuis 2018 et ils restent très nombreux malgré cette taxe qui a donc une limite d'efficacité. Il est difficile de maintenir des commerces en centre-ville alors même que l'on permet des installations en périphérie. Le gouvernement voulait supprimer cette taxe alors que les collectivités ont souhaité la maintenir. Il demande combien rapporte cette taxe par an.

Jacques DEVOUCOUX répond que cette taxe ne rapporte pas beaucoup (1186 € en 2015, 1791 € en 2016) mais que ce n'est pas le but. C'est un outil que la Ville souhaite utiliser car beaucoup trop de commerces sont vacants. On ne peut pas affirmer aujourd'hui que cette taxe est efficace mais quand elle a été mise en place le Conseil Municipal pensait que beaucoup de propriétaires pratiquaient des loyers trop élevés. La Ville transmet une liste de commerces vacants à l'administration fiscale qui décide de les taxer ou non selon ses critères. La Ville est d'ailleurs intervenue pour solliciter des dégrèvements pour des propriétaires qui étaient taxés injustement (12 407 € de dégrèvements en 2018).

Guy LAINE ajoute avoir reçu le jour-même des élus de la Ville de Caudry qui est d'une taille similaire à la Ville de Saint-Amand-Montrond. Le problème des commerces vacants ne concerne pas uniquement la Ville de Saint-Amand-Montrond, il est national.

Geoffroy CANTAT annonce qu'il s'abstiendra de voter car malgré qu'il soit favorable à cette taxe qui est incitative, elle devrait être accompagnée d'une politique d'aide aux entreprises et d'aménagement du territoire.

Jacques DEVOUCOUX répond que la Ville travaille à un projet de revitalisation du territoire. Philippe MARME ajoute que le Maire a demandé de voter cette taxe en début de mandat et qu'il l'a accepté mais qu'à ce jour, au vu de l'évasion commerciale vers la périphérie, les élus doivent se poser les bonnes questions.

Question n° 8 Cession de parcelles : Avenue des Carmes

/

Question n° 9

<u>Cession d'un bâtiment situé 19 rue Ernest Tortat</u> <u>Convention pour la répartition de la prise en charge des frais d'études</u> Michel MROZEK demande pourquoi un diagnostic supplémentaire est effectué alors que les diagnostics obligatoires pour vendre ont été réalisés.

Jacques DEVOUCOUX répond que la vente n'est pas faite. L'acheteur veut être sûr que la zone de pollution ne va pas remettre en cause son projet d'aménagement et souhaite disposer le cas échéant, d'une estimation des surcoûts générés. Cette entreprise souhaitant se développer et créer 15 emplois, il est raisonnable de répondre favorablement à sa demande en partageant les frais d'études. Michel MROZEK répond que si ce qui est obligatoire a été fait, la Ville n'a pas à financer 50% de ces frais.

Gilbert AUBRUN ajoute que le Conseil Municipal a déjà délibéré sur cette vente.

Jacques DEVOUCOUX répond que le Conseil Municipal a délibéré sur le principe de la vente et qu'ensuite un temps de négociation avec l'acheteur est nécessaire avant signature d'un compromis. Il rappelle que c'est une chance pour la Ville qu'un industriel s'intéresse à ce bâtiment et envisage de le rénover. Il espère que cette vente pourra être conclue rapidement à l'issue de cette étude.

Ouestion n° 10

<u>Avenants aux règlements de fonctionnement</u> des trois structures d'accueil de jeunes enfants : tarification

/

Question n° 11 <u>Convention de mise à disposition du complexe Jean de Conti</u> et de versement d'une subvention annuelle

Philippe MARME indique que la convention est bien rédigée : la mention du nombre d'adhérents (200) permet de savoir que la subvention par adhérent s'élève à 85 €.

Question n° 12 Aménagements d'horaires des Écoles Municipales d'Arts et de Musique

Gilbert AUBRUN approuve l'adaptation des horaires mais fait part de l'inquiétude de certains parents quant au déménagement éventuel des Écoles d'arts et de Musique vers la pyramide. Les enfants ne pourront plus y aller seuls. Par ailleurs, il considère que la pyramide devrait accueillir une activité plus lucrative permettant de compenser son déficit de fonctionnement.

Claude ROGER et Elisabeth MERIOT répondent que rien n'est décidé et que pour l'instant les Écoles d'Art et de Musique restent où elles sont.

$\begin{tabular}{ll} Question n° 13 \\ \hline Remboursement partiel d'inscriptions à l'École Municipale de Musique \\ \end{tabular}$

/

Question n° 14

<u>Validation du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée</u> des transports publics et autorisation de transmission au service de l'État

> Question n° 15 Modification du tableau des effectifs

Gilbert AUBRUN demande quel est l'avis du Comité Technique et celui de la Commission des Finances à ce sujet.

Claude ROGER répond que l'avis du Comité Technique est favorable.

Jacques DEVOUCOUX ajoute que la Commission des Finances n'est pas consultée sur ce point.

Gilbert AUBRUN ajoute que l'important est de positionner les bonnes personnes sur les bons postes.

Jacqueline CHAMPION ajoute que le but est aussi de les faire progresser.

Alain POUILLOU demande si le Responsable du Centre Technique est concerné dans les suppressions de postes.

Claude ROGER répond qu'il fait toujours parti des effectifs et est actuellement en arrêt.

Ouestion n° 16

Mise à disposition d'un agent municipal auprès du Service Actions Sociales

/

Question n° 17 <u>Décision modificative budgétaire n°1 : Budget principal de la Ville</u> et budget annexe du camping

/

Question n° 18 Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Gilbert AUBRUN précise que la liste concerne beaucoup de commerces en liquidation et fait le lien avec les commerces vacants. Un seul particulier, mais pour une somme dérisoire, fait partie de la liste des créances irrécouvrables.

Geoffroy CANTAT précise que le plus gros débiteur était un locataire d'un bâtiment communal. Gilbert AUBRUN demande si ce local a été reloué.

Geoffroy CANTAT répond qu'il a été vendu.

Question n° 19 <u>Désignation d'un membre élu au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale</u>

Michel MROZEK demande qui remplace Françoise LANOUE au Conseil Municipal. Claude ROGER répond que Monsieur Damien VOISIN-BONNEAU est le nouveau conseiller municipal.

Question n° 20 Election d'un Adjoint

/

Fin de la séance à : 20h38